## Journal de la société statistique de Paris

## MARCEL BRICHLER

## Recensement général des agents des services publics en 1950

Journal de la société statistique de Paris, tome 92 (1951), p. 165-190

<a href="http://www.numdam.org/item?id=JSFS">http://www.numdam.org/item?id=JSFS</a> 1951 92 165 0>

© Société de statistique de Paris, 1951, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.



Article numérisé dans le cadre du programme Numérisation de documents anciens mathématiques http://www.numdam.org/

## III

# RECENSEMENT GÉNÉRAL DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS EN 1950

\*On imagine difficilement un chef d'entreprise qui ne connaîtrait pas, tout au moins avec une précision suffisante, l'effectif et l'affectation de son personnel, le montant et la répartition des salaires versés.

C'était pourtant un peu le cas en France, il y a quelques années, de l'Étatpatron, qui pour des raisons diverses ne disposait d'aucune statistique satisfaisante des fonctionnaires, mais seulement d'évaluations d'origines différentes, peu précises et difficilement comparables (1).

L'absence d'une documentation chiffrée précise et largement diffusée est en grande partie la cause de nombreuses polémiques sur le nombre des fonctionnaires, notamment après la Libération.

Actuellement encore, chaque fois que se pose le problème de la comparaison des effectifs avec l'avant-guerre, on est gêné par le manque de données cohérentes.

L'I. N. S. E. a réalisé en 1947 le premier recensement général des agents des Services publics. Cette opération a permis d'apporter les précisions attendues aussi bien par le Gouvernement que par l'opinion publique sur l'effectif réel des fonctionnaires et leur rémunération.

Effectué à partir de renseignements individuels, le recensement de 1947 donne des indications très détaillées, non seulement sur le nombre des agents et la répartition par Ministère, Service et budget d'imputation de la dépense, mais également sur les points suivants : questions administratives diverses (statut, résidence, hiérarchie); questions démographiques (sexe, âge, état matrimonial, nombre d'enfants) et sociales (rémunération, travail du conjoint).

Les principaux résultats du recensement de 1947 ont été présentés dans le numéro de juillet-août 1949 du Journal de la Société de Statistique de Paris (2).

Les réductions de l'effectif des fonctionnaires survenues de 1947 à 1949 ainsi que le reclassement des emplois de titulaires opéré en 1948 ont fait apparaître en 1950 la nécessité d'effectuer un nouveau recensement permettant de connaître la répartition des fonctionnaires titulaires dans les indices hiérarchiques nouvellement créés.

La connaissance de cette répartition rend possible le calcul précis du coût de tout projet tendant à modifier le régime de rémunération des fonctionnaires,

<sup>(1)</sup> Comme l'a précisé M. Rivet à l'occasion du précédent recensement, la faute en incombait principalement au Ministère des Finances, réticent à l'égard des enquêtes sur le nombre réel des fonctionnaires.

<sup>(2)</sup> Les résultats détaillés du recensement de 1947 figurent dans une brochure que l'on peut se procurer à l'I. N. S. E. E.

et permet ainsi de prendre les mesures nécessaires en toute connaissance de cause.

Opéré à moindres frais et plus rapidement que le recensement de 1947, le recensement de 1950 donne les renseignements suivants :

- Effectif par Ministère, Service et budget d'imputation des dépenses;
- Statut des agents;
- Résidence (département);
- Situation hiérarchique (rémunération de base, indice pour les titulaires);
- Montant global des rémunérations.

On peut admettre que les renseignements donnés par le recensement de 1947 sur les autres points (sexe, âge, état matrimonial, nombre d'enfants) restent valables, quitte à subir de légêres corrections pour tenir compte de leur évolution.

En revanche, le recensement de 1950 est plus complet que le précédent en ce sens qu'il a été étendu au personnel de l'État payé sur le budget métropolitain et en service outre-mer.

#### DOMAINE TOUCHÉ PAR LE RECENSEMENT

Le terme « fonctionnaire » est souvent utilisé par la Presse ou par le public dans un sens assez large, englobant le personnel des Départements et des Communes, les agents de la S. N. C. F., du Gaz et de l'Électricité, des Caisses de Sécurité sociale, etc...

Dans un sens beaucoup plus restreint, notamment pour l'application du « Statut général des fonctionnaires », ce mot ne désigne que le personnel titulaire civil des Services de l'État et encore à l'exception des magistrats et des ouvriers.

Ce manque de précision est une source de confusion. Avant toute chose, il convient donc de définir exactement quels services et quels personnels sont touchés par le recensement.

Services recensés: Le recensement porte sur les services suivants:

- Services de l'État : tous les Services dont les agents émargent :
- soit au budget général de l'État, à ses annexes et comptes spéciaux;
- soit aux budgets propres des établissements publics ou offices nationaux ayant un budget autonome (1).
  - Collectivités locales : tous les services dont les agents émargent :
- soit aux budgets des départements et des communes;
- soit aux budgets propres des établissements publics ou offices départementaux et communaux (2).

Ne sont pas recensés:

— les établissements nationalisés depuis 1939 (Gaz et Électricité de France, Banques et Assurances nationalisées, Houillères nationales, régie Renault...);

<sup>(1)</sup> Exemples d'établissements publics nationaux : S. E. I. T. A., Caisse des Dépôts et Consignations, C. N. R. S., Établissements nationaux de bienfaisance, I. N. E. D., Office des Changes, Office des Combattants.

<sup>(2)</sup> Les établissements publics départementaux et communaux comprenant surtout les établissements hospitaliers (cas de l'Assistance publique de Paris), les offices d'H. B. M., les syndicats intercommunaux.

- les sociétés d'économie mixte (S. N. C. F., Cie Air France, Cie générale transatlantique, Sociétés nationales de constructions aéronautiques...);
  - les caisses de Sécurité Sociale;
- les Services départementaux et communaux concédés ou affermés, les régies départementales et communales à caractère industriel ou commercial (R. A. T. P., tramwaye et autobus, services des eaux, pompes funèbres...);
- -- certains établissements publics nationaux de nature particulière : ports autonomes, mines de potasse, Office de l'azote, Régie des pétroles, Agence France-Presse.

Personnels recensés: Le recensement porte sur l'ensemble des agents émargeant aux budgets énumérés ci-dessus, c'est-à-dire sur :

- les fonctionnaires titulaires civils;
- les agents non titulaires (temporaires, contractuels auxiliaires);
- les ouvriers (ouvriers à salaire national ou aux salaires de l'industrie);
- les militaires à solde mensuelle ou à solde spéciale progressive, à l'exclusion des militaires du contingent (ce qui correspond pratiquement aux militaires de carrière et sous contrat au delà de la durée légale).

Effectué par dépouillement des états liquidatifs de traitements, soldes et salaires établis par les ordonnateurs, le recensement donne le nombre des agents effectivement en fonction le 1er avril 1950 et comprend en particulier les agents rémunérés sur des chapitres autres que les chapitres de personnel (crédits de matériel, de fonctionnement des services, de travaux, de fournitures...).

On a distingué dans les tableaux les agents effectuant un service complet (cas normal) et les agents effectuant un service incomplet ou intermittent, c'est-à-dire dont le temps de présence est inférieur à la durée normale et dont la rémunération est réduite en conséquence. Ce personnel comprend surtout des agents de service (femmes de ménage par exemple), certains auxiliaires des P. T. T., les secrétaires de mairie et gardes champêtres des petites communes, etc...

#### MÉTHODE UTILISÉE

La méthode utilisée en 1950 est la même que celle de 1947, qui a donné toute satisfaction.

L'interrogation des Administrations Centrales des Ministères ne peut être envisagée parce que les Services centraux ne connaissent pas de façon suffisamment précise et détaillée la situation des fonctionnaires résidant en province. Il est préférable de s'adresser aux ordonnateurs locaux qui établissent chaque mois la paie des agents.

Il a donc été demandé à tous les ordonnateurs de remplir au mois d'avril 1950 un imprimé de recensement et de joindre cet imprimé aux divers mandats ou ordonnances de paiement émis et adressés aux comptables assignataires des paiements, c'est-à-dire, en général, aux trésoriers-payeurs généraux et aux receveurs des communes.

Ces comptables étaient chargés de vérifier la conformité des états de recensement et des ordonnances ou mandats de paiement quant à l'effectif des agents et du montant de la dépense indiqués, puis de transmettre les états de recensement visés à l'Institut National de la Statistique.

En ce qui concerne les communes rurales (communes de moins de 2.000 habitants agglomérés) dont le nombre est élevé (36.276 sur 37.983 communes au total) et qui n'emploient qu'un tout petit nombre d'agents (3 à 10 agents en moyenne, dont certains à temps incomplet), le recensement n'a porté que sur 1/10e des communes de chaque département et les résultats obtenus ont été multipliés par 10. Les communes retenues pour le recensement ont évidemment été choisies de façon à être « représentatives » de l'ensemble. Ce procédé, tout en donnant des indications sussissamment exactes, a l'avantage de diminuer les frais du recensement et de faire gagner du temps.

La méthode utilisée pour le recensement apparaît d'autant meilleure, comparativement à l'interrogation directe des Services, que l'I. N. S. E. E. effectue actuellement une enquête par sondage auprès des Administrations publiques pour connaître les désirs du personnel en matière d'horaires (heure de début du travail le matin et durée de l'arrêt de midi), et que l'expérience montre que les chefs de Services, sur lesquels l'Institut n'a aucun moyen de pression, sont peu enclins à répondre aux enquêtes.

Les premiers résultats provisoires ont été publiés au mois d'octobre 1950, soit 8 mois après la date du recensement, ce qui est un délai honorable.

Le coût total du recensement est de l'ordre de 4 millions de francs (moins de 3 francs par agent recensé).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

#### Résultats d'ensemble.

Le tableau I donne les résultats d'ensemble du recensement, avec la répartition de l'effectif par nature de service et par catégorie statutaire, et en distinguant le personnel en service dans la Métropole et à l'Étranger et le personnel en Service dans les pays d'Outre-Mer.

Pour cette dernière rubrique, précisons qu'il s'agit :

- en ce qui concerne les Services de l'État, des personnels payés sur le budget de la Métropole et en service dans les 4 départements d'Outre-Mer, en Afrique du Nord et dans les pays d'Outre-Mer;
- en ce qui concerne les collectivités locales, du personnel des départements et communes des 4 départements d'Outre-Mer.

L'effectif de ces agents ne figurait pas au recensement de 1947. Noter qu'il ne faut pas les confondre avec les agents d'Afrique du Nord ou des pays d'Outre-Mer rémunérés sur les budgets locaux qui sont exclus du recensement.

Le tableau II fait apparaître séparément l'effectif des agents relevant :

- des budgets généraux;
- des budgets annexes et des budgets propres des établissements publics ou offices ayant l'autonomie financière.

En première approximation cette distinction correspond à la notion de Services à caractère « administratif » (Agriculture, Finances, Enseignement, Police, Justice, Santé publique, Travail), et de Services à caractère « industriel ou commercial » [P. T. T., Radio, Tabacs et Allumettes, Imprimerie Nationale, Armement, Établissements hospitaliers (1)].

. \* .

Le nombre total des agents recensés au 1er avril 1950 et effectuant un service complet est, pour la Métropole, de :

- 1.573.000, se décomposant en :
- 1.205.000 agents pour les Services de l'État dont
  - 962.000 fonctionnaires civils et
  - 243.000 militaires.
  - 368.000 agents pour les collectivités locales.

En outre, il y a 190.000 agents effectuant un service incomplet dont 59.000 dans les Services de l'État et 131.000 dans les collectivités locales.

Les Services de l'État représentent (pour les agents à Service complet) 76,6 % de l'effectif recensé; les collectivités locales représentent 23,4 % dont 2,6 % pour les Services départementaux, 14,7 % pour les Services communaux et 6,1 % pour les Services de la Seine. La répartition des personnels civils entre les catégories statutaires est la suivante :

- pour les Services de l'État: 65 % de titulaires, 21 % de non titulaires et 14 % d'ouvriers se répartissant en 10,5 % d'ouvriers titulaires et 3,5 % d'ouvriers non titulaires; au total 75,5 % d'agents titulaires et 24,5 % d'agents non titulaires;
- pour les collectivités locales 61 % d'agents titulaires et 39 % d'agents non titulaires.

Le nombre des agents civils de l'État en service Outre-Mer est de 71.000 dont 58.000 payés sur le budget général et 13.000 sur les budgets annexes et propres.

L'effectif du personnel des collectivités locales des 4 départements d'Outre-Mer est de 4.000.

Signalons en ce qui concerne les 4 départements d'Outre-Mer qu'à la date du recensement certains statuts de personnel étaient en cours de modification (notamment prise en charge de certains services tels que la Police); les chiffres donnés ne sont donc plus entièrement exacts.

\*\*\*

La distinction des Services selon la nature du budget supportant la dépense fait apparaître pour la Métropole, 1.126.000 agents dans les Services à caractère « administratif » dont 639.000 civils des Services de l'État, 240.000 militaires et 247.000 agents des collectivités locales; et 447.000 agents dans les Services à caractère « industriel ou commercial » dont 323.000 civils

<sup>(1)</sup> Ce critère de classement est commode, mais il est loin d'être parsait puisque par exemple les cantonniers des Ponts et Chaussées figurent dans les Services à caractère administratif alors que l'Office des Combattants est compté comme Service à caractère industriel ou commercial.

des Services de l'État, 3.000 militaires et 121.000 agents des collectivités locales.

La proportion pour chaque sorte de Services est :

- pour l'État, 73 % dans les Services à caractère administratif et 27 % dans les Services à caractère industriel ou commercial;
- pour les collectivités locales, 67 % dans les Services à caractère administratif et 33 % dans les Services à caractère industriel ou commercial.

Si l'on rapporte le nombre des fonctionnaires de la Métropole à celui de la population active correspondante (1) on obtient les proportions suivantes (en négligeant les agents à service incomplet): Services à caractère administratif: 5,4 % de la population active dont 4,2 % pour les personnels civils et 1,2 % pour les militaires de carrière.

— Services à caractère industriel ou commercial : 2,1 % de la population active.

Si l'on rapporte le nombre des fonctionnaires civils des Services administratifs à la population totale de la Métropole (2), on trouve qu'il y a un fonctionnaire pour 50 habitants, soit 20 fonctionnaires pour 1.000 habitants, dont 14 dans les Services de l'État et 6 dans les Services départementaux et communaux. Si l'on tient compte des Services à caractère industriel ou commercial, il y a 32 fonctionnaires civils pour 1.000 habitants ou encore 1 fonctionnaire civil pour 31 habitants.

#### ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES

La comparaison de l'effectif des fonctionnaires à différentes époques est délicate; on ne possédait, avant 1947, que des renseignements fragmentaires qui de plus ne se rapportaient pas au même domaine; il est donc nécessaire d'effectuer des ajustements pour compenser la variation du champ des enquêtes.

De plus, à diverses époques, des agents rémunérés auparavant sur les budgets des collectivités locales (départements et communes) ont été pris en charge par le budget de l'État (receveurs municipaux, agents des Préfectures, Police, cantonniers). L'effectif des agents de l'État se trouve alors brusquement gonflé au détriment de l'effectif des agents départementaux et communaux. Si l'on veut faire des comparaisons valables et calculer des taux d'augmentation ou de diminution, il faut également tenir compte de ces transferts d'emplois.

\* \*

1º Évolution de l'effectif réel des fonctionnaires :

L'article déjà cité donnant les principaux résultats du recensement effectué en 1947 par l'Institut National de la Statistique comporte (p. 254 à 258) une étude de l'évolution de l'effectif réel des fonctionnaires de l'État depuis 1914.

Les chiffres donnés ne concernent que la Métropole et les Services à l'étranger, à l'exclusion des agents de l'État en service Outre-Mer.

Pour les raisons indiquées, il a été nécessaire d'opérer des ajustements tenant compte des variations du domaine recensé et des transferts d'emplois entre budgets différents.

<sup>(1)</sup> Estimé à 21 millions de personnes en 1950.

<sup>(2)</sup> Estimé à 42 millions de personnes en 1950.

Les principaux résultats sont reproduits dans le tableau ci-après.

Le graphique de la page 172, établi en échelle logarithmique, montre l'évolution croissante du nombre des agents de l'État (personnel civil seulement).

Évolution de l'effectif des agents de l'État depuis 1914 Métropole et services à l'Étranger (nombres en milliers).

		EF	FECTIF DE	AGENTS	(1)		Diffé-		DIFFÉR ajus	
ANNÉE	Titul.	Non	Ouvriers	Total	Militai	res (2)	rences (Person- nel	AJUSTEMENT	(Personne	
	Titui.	titul.	Ouvileis	civils	à SM	à SSP	civil)	des différences	Nombre	%
1914	392	10	92	494	152	,	101		+ 131	+ 26
1922	442	70	113	625	,		+ 131			+ 26
1923	,	•		585	,	,	<b>— 40</b>		— 40	- •
1924	,	,	,	574	,		— 11		- 11	_ 2
1927	433	52	95	580	154	,	+ 6 + 92	Cantonniers en pro- venance des collecti-	+ 6 + 85	+ 14
							İ	vités locales (7.000 environ).		
1932 1936	490 432	82 106	100 144	672 682	, 156 (3)	:	+ 10		+ 10	+ 2
1941	434	203	158	790	175		+ 108	Extension du recen-	+ 108	+ 16
1946	542	<b>\$15</b>	181	1.038	,	,	+ 248	sement aux établis- sements publics et personnels en prove- nance des collectivités locales (Receveurs, Préfecture, Police, P. C.) en tout 80.000		+ 21
1947 1950 (4)		285 202	175 187	1.000 962	196 175	125 67	— 38 — 38	agents dont 68.000 ti- tulaires.  Personnels en pro- venance des collecti- vités locales (Préfec- tures, cantonniers) en tout 40.000 agents dont 35.000 titulaires		- 4 - 8

On voit en particulier que l'effectif des fonctionnaires civils subit des augmentations importantes à chaque guerre : 131.000 (soit 26 %) entre 1914 et 1922, 276.000 (1) (soit 39 %) entre 1936 et 1946. Ces augmentations correspondent en partie à la création ou au développement de services résultant des hostilités (Anciens Combattants, Reconstruction, Ravitaillement, Affaires allemandes et autrichiennes).

Mais elles sont également dues pour une autre partie au développement régulier de l'Administration, développement auquel on assiste même en temps de paix et dont les principales causes sont :

- les progrès techniques ou sociaux (Aviation, Génie rural, Travail, Sécurité Sociale, Enseignement technique, Sports, Radio, Recherche Scientifique, Statistique et Études Economiques);

 <sup>(1)</sup> Effectif déjà « ajusté » pour tenir compte des variations du domaine recensé.
 (2) SM = solde mensuelle. SSP = solde spéciale progressive (équivalent à militaires de carrière et militaires sous contrat au delà de la durée légale).

<sup>(3)</sup> Effectif obtenu par différence de 2 évaluations et certainement au-dessous de l'effectif réel.
(4) Non compris le personnel payé sur le budget métropolitain et en Service Outre-Mer; pour les militaires, Air, Guerre, Marine et section commune à l'exclusion de l'Armée de la France d'Outre-Mer.

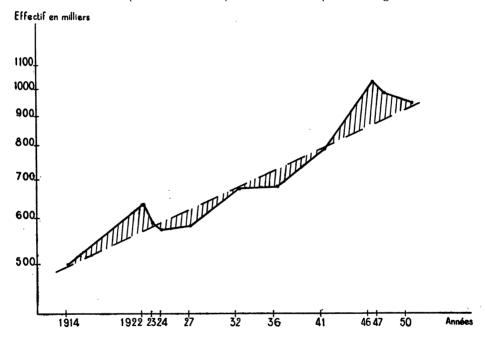
<sup>(1)</sup> Différence calculée sur l'effectif aiusté.

- l'intervention accrue de l'État dans le secteur économique (Agriculture, Affaires économiques, Commerce et Industrie);
- l'augmentation des tâches à accomplir (P. T. T., Enseignement classique). C'est pourquoi, la paix revenue, les gouvernements font des efforts de compression qui en tout état de cause ne ramènent jamais les effectifs des fonctionnaires à leur niveau antérieur.

Entre 1922 et 1924 l'effectif des agents n'a diminué que de 51.000 (soit 8 %) restant par rapport à 1914 en augmentation de 80.000 (soit 16 %), entre 1946 et 1950 l'effectif des agents civils pour la Métropole a diminué de 116.000 (1) (soit 11 %) restant par rapport à 1936 en augmentation de 160.000 (soit 23 %).

Cette réduction de 116.000 du nombre des agents résulte des licenciements effectués (de l'ordre de 50.000) et des départs (mises à la retraite, démissions, décès) non remplacés en vertu des textes sur l'interdiction d'embaucher.

Le graphique fait aussi apparaître les efforts d'économies réalisés aux alentours de 1927 (crise mondiale) et de 1936 (mesures générales d'éco-



nomies sur les dépenses publiques), ces économies n'ont pas été obtenues par des licenciements : l'effectif reste stable entre 1924 et 1927 et entre 1932 et 1936; mais le recrutement a été freiné pendant quelques années, pour reprendre ensuite son développement normal et même rattraper le retard acquis.

On a tracé sur le graphique, en pointillé, la ligne de tendance générale qui représente l'évolution moyenne de l'effectif des fonctionnaires de l'État depuis 1914; c'est une courbe à taux d'accroissement constant (exponentielle), le taux d'accroissement annuel étant un peu inférieur à 2 %.

L'évolution du nombre des militaires est moins marquée que l'évolution du nombre des agents civils.

Pour les collectivités locales on ne possédait que peu de renseignements avant

<sup>(1)</sup> Différence calculée sur l'effectif ajusté.

le recensement de 1947. Une évaluation de l'effectif a été faite pour la période 1937-1939, mais le nombre obtenu ne comprend pas le personnel des établissements hospitaliers autres que l'Assistance Publique de Paris.

Le tableau ci-après permet d'avoir une idée approximative de l'évolution de l'effectif des agents des collectivités locales.

# Évolution de l'effectif des fonctionnaires des collectivités locales depuis 1936 (nombre en milliers)

4 .	α			7.
A gents	effectuant	un	service	complet

	E	FECTIF ORTEN aux enquêtes	<b>T</b> U		AJUSTEMENT	DIFFÉRENCE	s ajustáes
ANNÉES	Titulaires	Non titulaires	Total	DIFFÉRENCE	des différences	Nombre	%
1987-89 1947	232	177	environ 830 409	+ 79	Non compris le person- nel des établissements hos- pitaliers autres que l'A. P. soit 86.000 agents en 1950, dont 44.000 titu- laires. D'autre part, per- sonnels transférés au bud-	Environ + 18	Environ + 4
1950	225	148	<b>368</b>	<b>— 41</b>	get de l'État (receveurs, Préfectures, Police, Ponts et Chaussées) en tout 25.000 agents en majeure partie titulaires. Personnels transférés au budget de l'État (Préfec- tures, cantonniers) en tout 40.000 agents dont 30.000 titulaires.	<b>– 1</b>	négl.

Il semble que l'accroissement de l'effectif « ajusté » entre 1936 et 1947 soit beaucoup moins important que pour les services de l'État (environ 4 % contre 35 % pour ces dernières). Mais le chiffre de 330.000 indiqué pour l'avant-guerre est sujet à caution et l'on ne peut conclure de façon certaine. D'autre part, on n'a pas de données sur l'évolution des agents à service incomplet qui en 1947 étaient devenus extrémement nombreux dans les collectivités locales,

Entre 1947 et 1950, l'effectif n'a pratiquement pas changé (la diminution apparente que l'on observe provenant en réalité du transfert de 40.000 agents départementaux au budget de l'État).

Pour la période 1947-1950, il est possible d'effectuer une comparaison plus précise et plus détaillée en rapprochant les résultats des 2 recensements opérés par l'Institut.

2º Comparaison détaillée des effectifs recensés en 1947 et 1950 — Services de l'État.

L'effectif du personnel civil effectuant un service complet pour la Métropole et les Services à l'étranger s'élevait, au 1<sup>er</sup> avril 1950, à 962.000 agents dont :

623.000 fonctionnaires titulaires; 202.000 auxiliaires, contractuels et temporaires; 137.000 ouvriers;

<sup>962.000</sup> agents civils.

L'effectif correspondant recensé en 1947 était de 1.000.000 soit 38.000 agents en moins à la charge du budget de l'État. Mais si l'on veut chiffrer le résultat des compressions d'effectif réalisées entre 1947 et 1950, il faut tenir compte de ce que, depuis le recensement de 1947, 40.000 agents métropolitains rémunérés auparavant sur des budgets locaux mais déjà fonctionnaires ont été transférés au Budget Général (1) ce qui porte à 1.040.000 l'effectif 1947 rendu comparable à l'effectif 1950 et la diminution réelle du nombre des agents civils de l'État entre 1947 et 1950 est de 1.040.000 — 962.000 = 78.000 agents, soit 8 % dont 65.000 au compte des Ministères Civils et 13.000 au compte de la Défense Nationale.

Cette diminution résulte des départs non remplacés (mises à la retraite, décès, démissions) et des licenciements consécutifs aux mesures de dégagement des cadres (Hache, Guillotine et textes divers).

La répartition par catégorie statutaire en 1947 était la suivante (chiffres ajustés pour être rendus comparables à ceux de 1950 (2) :

```
586.000 fonctionnaires titulaires;
290.000 auxiliaires, contractuels et temporaires;
164.000 ouvriers;
1.040.000 agents civils.
```

Les modifications réelles survenues entre 1947 et 1950 sont donc les suivantes :

augmentation de 37.000 titulaires (créations d'emplois de titulaires et surtout titularisations d'auxiliaires);

diminution de 88.000 auxiliaires (licenciement et interdiction d'embaucher et titularisations); diminution de 27.000 ouvriers (licenciements et interdiction d'embaucher).

Pour les militaires, l'effectif (non compris l'Armée de la France d'Outre-Mer) est le suivant :

```
176.000 militaires à solde mensuelle;
67.000 militaires à solde spéciale progressive.
243.000 militaires.
```

## En 1947, l'effectif était :

1.000.000 agents civils.

196.000 militaires à solde mensuelle; 125.000 militaires à solde spéciale progressive; 321.000 militaires.

Le nombre des officiers et sous-officiers à solde mensuelle (militaires de carrière) a diminué de 10 %, le nombre des militaires à solde spéciale progressive (militaires sous contrat au delà de la durée légale) est nettement inférieur en 1950 à l'effectif de 1947 (45 % en moins) mais ces diminutions sont dues aux transferts d'effectifs opérés de l'Armée Métropolitaine à l'Armée de la France d'Outre-Mer.

(1) Notamment : Intégration à l'intérieur de certains auxiliaires départementaux (Intégration aux travaux publics des cantonniers départementaux (2) La répartition de l'effectif recensé en 1947 était la suivante :			•	•	:	4.100 35.200
540.000 fonctionnaires titulaires; 285.000 auxiliaires, contractuels et temporaires; 175.000 ouvriers;						

Pour effectuer la comparaison avec les chiffres de 1950, il faut tenir compte des 40.000 agents transférés et aussi du fait que les cantonniers titulaires des Ponts et Chaussées (11.000 en 1947) sont passés de statut d' « ouvriers » au statut de « fonctionnaires titulaires ».

Pour l'ensemble (personnels civils et militaires) des Services de l'État de la Métropole et à l'Étranger, la diminution nette de l'effectif s'élève à 11 %.

Le nombre des agents effectuant un service incomplet ou intermittent est passé de 50.000 en 1947 à 60.000 en 1950, l'augmentation étant due au Ministère des P. T. T. dont l'effectif est passé de 26.000 à 39.000 (en revanche l'effectif des agents à service complet de ce Ministère a diminué de 9.000).

La comparaison de l'effectif des agents en Service en Afrique du Nord et dans les Pays d'Outre-Mer ne peut être effectuée exactement puisque ces derniers n'ont pas été recensés en 1947. Toutefois on peut estimer que leur nombre en 1947 était de l'ordre de 55.000 ce qui, comparé aux 70.000 de 1950, donne une augmentation d'environ 15.000 agents, dont 10.000 proviennent en fait de la prise en charge par l'État des fonctionnaires des collectivités locales des 4 départements d'Outre-Mer.

Analyse des résultats par Ministère.

Dans la plupart des Ministères, on constate une légère diminution de l'effectif recensé entre 1947 et 1950.

La diminution est plus sensible pour les départements suivants :

- Affaires allemandes (55 %).
- Anciens Combattants (27 %).
- Affaires économiques (40 %).
- Industrie et Commerce (26 %).
- Présidence du Conseil (25 %).
- Reconstruction (40 %).
- Travail (38 %).
- Comptes spéciaux du Trésor (80 %) (mais une partie des agents rémunérés en 1947 sur les comptes spéciaux du Trésor a été intégrée au Budget Général).

On constate une augmentation importante de l'effectif de l'Éducation Nationale (18.000 agents) et de légères augmentations au Ministère des Finances, à la France d'Outre-Mer, à l'Aviation civile et à la Marine marchande.

Le Ministère du Ravitaillement n'existe plus.

#### Collectivités locales :

L'effectif recensé en 1950 dans les services départementaux (sauf le département de la Seine) s'élève à :

Titulaires Non titulaires.										
Au total			:						41.000	agents

L'effectif correspondant de 1947 était 34.000 (chiffre ajusté pour tenir compte des transferts d'emplois signalés plus haut [1]).

```
(1) L'effectif recensé en 1947 était :
```

44.000 titulaires 30.000 non titulaires 74.000 agents.

dont il faut déduire les agents (40.000) transférés au budget de l'État, ce qui donne sensiblement :

14.000 titulaires 20.000 non titulaires,

<sup>34.000</sup> agents.

Le nombre des fonctionnaires départementaux a donc en fait augmenté; cela tient vraisemblablement à ce qu'une partie des crédits rendus disponibles par la prise en charge par l'État d'agents départementaux a servi à créer de nouveaux emplois dans ces départements. On note d'autre part que des titularisations ont été effectuées.

L'effectif des agents à service incomplet n'a pratiquement pas varié : 3.000 en 1950 contre 4.000 en 1947.

L'effectif des agents des services communaux (sauf la ville de Paris) est en faible haisse; il est en 1950, pour les agents à service complet de :

130.000 titulaires, 101.000 non titulaires, 231.000 agents.

contre, en 1947 :

110.000 titulaires, 126.000 non titulaires, 236.000 agents.

soit une diminution de 2 %. Le nombre des titulaires a également augmenté. Le nombre des agents à service incomplet est passé de 172.000 en 1947 à 120.000 en 1950, soit une diminution de 30 % due principalement à la disparition des services du Ravitaillement.

En ce qui concerne les services du département de la Seine et de la Ville de Paris (Services qui, dans bien des cas, sont communs, ce qui ne permet pas de les distinguer dans un recensement), l'effectif est passé de 99.000 en 1947 à 96.000 en 1950, soit une légère diminution (3 %); la proportion des titulaires est inchangée.

En revanche, le nombre des agents à service incomplet a légèrement augmenté (de 5.000 à 7.000).

En résumé: l'effectif des fonctionnaires de l'État (Métropole et services à l'étranger) a subi, entre 1947 et 1950, une baisse de 8 %; l'effectif des agents des collectivités locales n'a que faiblement diminué, il est même en légère augmentation dans les services départementaux.

Pour l'ensemble des Services publics, l'effectif total des agents civils a diminué de 6 %; si l'on tient compte des militaires métropolitains, la diminution est de 9 %.

#### EFFECTIF DÉTAILLÉ DES AGENTS

Le tableau III ci-après donne l'effectif des agents de l'État par Ministère, nature du budget et catégorie statutaire détaillée, avec rappel de l'effectif recensé en 1947.

Le tableau IV donne l'effectif des agents de l'État, des agents départementaux et des agents communaux par département de résidence et le tableau V indique l'effectif moyen des agents pour 10.000 habitants dans chaque département.

On voit d'abord apparaître une concentration importante des fonctionnaires dans le département de la Seine, qui groupe 20 % des agents de l'État et 30 % des agents des collectivités locales (alors que la population du département de la Seine représente 12 % de la population française).

## Proportion des fonctionnaires dans la Seine.

(Personnel civil seulement — agents effectuant un service complet).

	SERVI	ces de l'é	TAT	COLLECTIVIT	és localiss
Département de la Seine	les Services exté- rieurs	26.237 165.175 191.412	% 2,7 17,2 19,9	111.920	% 86:4
Autres départements et étranger		770.764 962.176	$\frac{80,1}{100}$	256.559 368.479	69,6

On constate d'autre part pour les agents de l'État que les départements dans lesquels la proportion des agents rapportée à la population est très supérieure à la moyenne, sont :

- les départements faisant office de chefs-lieux de région;
- les départements possédant de grosses concentrations de personnels, par suite de la présence d'un arsenal ou d'ateliers de fabrications d'armement, ou les départements frontières;
- les départements à faible population dans lesquels fonctionnent néanmoins des services incompressibles.

Les départements ayant un nombre relativement peu élevé de fonctionnaires sont en général des départements de l'intérieur (ou côtiers mais sans ports importants) et à caractère agricole.

Pour les collectivités locales, l'étude des causes est plus complexe; l'effectif des agents communaux apparaît plus élevé dans les départements dont le chef-lieu est une grande ville. Cela s'explique d'ailleurs par le tableau VI qui concerne le personnel communal et donne l'effectif moyen des agents selon la taille des communes.

On voit que, pour les budgets communaux proprement dits, l'effectif moyen des agents à service complet, repporté à la population, dépend essentiellement de la taille de la commune. Les agents à service incomplet se rencontrent principalement dans les communes de moins de 1.000 habitants. Les établissements à budget autonome, qui sont des établissements hospitaliers pour la plupart, se trouvent surtout dans les communes urbaines.

#### LA HIÉRARCHIE.

Le tableau VII fait connaître la répartition des agents :

- par indice hiérarchique pour les titulaires;
- par montant de la rémunération ou du salaire de base pour les nontitulaires et les ouvriers.

Ce tableau montre qu'une très grosse partie des agents se situe dans les échelons inférieurs.

En effet:

- A) Pour les titulaires :
- 44 % des agents civils de l'État, 52 % des militaires à solde mensuelle, 1<sup>re</sup> série — 92° volume — N° 7-8-9

- 64 % des agents des collectivités locales ne dépassent pas l'indice 225, auquel correspond un traitement de base (1) de 301.000 francs et, au 1<sup>er</sup> mars 1951, une rémunération nette de 389.000 francs (pour le célibataire, à Paris, soit 32.400 francs par mois).
- 88 % des agents civils de l'État, 92 % des militaires, 96 % des agents des collectivités locales ne dépassent pas l'indice 360, auquel correspond un traitement de base de 523.000 francs et une rémunération nette de 631.000 francs (soit 52.500 francs par mois).

## B) Pour les non titulaires :

- 52 % des agents de l'État et 75 % des agents des collectivités locales ne dépassent pas une rémunération équivalente à l'indice 135 des titulaires auquel correspond un traitement de base de 165.000 francs et une rémunération nette de 253.000 francs (également au 1er mars 1951 et pour le célibataire à Paris, soit 21.100 francs par mois).
- 89 % des agents de l'État et 98 % des agents des collectivités locales ne dépassent pas une rémunération équivalente à l'indice 235 auquel correspond un traitement de base de 317.000 francs et une rémunération nette de 406.000 francs (soit 33.800 francs par mois).

L'indice moyen des titulaires est :

258 pour les agents civils de l'État;

239 pour les militaires;

214 pour les agents des collectivités locales.

La rémunération de base moyenne au 25 décembre 1950 des non titulaires est :

152.600 pour les auxiliaires de l'État (correspondant à l'indice 127).

282.800 pour les autres catégories de non titulaires de l'État (correspondant à l'indice 214).

(soit 209.200 pour l'ensemble des non titulaires de l'État, correspondant à l'indice 165).

130.200 francs pour les agents non titulaires des collectivités locales (correspondant à l'indice 111).

La rémunération de base moyenne des personnels à salaire horaire est d'environ 97 francs (taux ramené au 25 décembre 1950, y compris la prime de rendement moyenne, toutes zones réunies).

<sup>(1)</sup> Traitement de base résultant du reclassement des fonctionnaires achevé le 25 décembre 1950. A la rémunération de base s'ajoutent pour tous les agents (sauf les ouvriers à salaire horaire) diverses indemnités (cherté de vie, résidence, supplément familial) et les prestations familiales s'il y a lieu. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous indique, à côté de la rémunération de base, la rémunération nette effectivement perçue pour certaines catégories d'agents.

EXEMPLE DE GRADE	INDICE hiérarchique	TRAITEMENT de base 25 décembre 1950	RÉMUNÉRATION nette annuelle pour le célibataire à Paris depuis le 1°r Mars 1951
Agent de service (début) Commis, facteur des P. T. T. (début) Secrét. d'adm. (début). Instituteur stag Adm. civil, ingénieur (début). Adm. civil 2º cl. Ingénieur en chef Dir. d'Adm. centrale (max.)	100 130 185 300 500	115.000 158.000 239.000 424.000 765.000 1.338.000	208.345 245.293 324.593 522.440 883.950 1.463.815

## MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS PAYÉES EN AVRIL 1950

Le tableau VIII donne, par nature de Service et de Budget, le montant des divers éléments de la rémunération mensuelle payée en avril 1950 à l'ensemble des agents (effectuant un service complet ou non).

Par « Traitements, soldes ou salaires », on entend les sommes payées sur des chapitres de traitements, soldes ou salaires proprement dits, y compris l'indemnité de cherté de vie.

Les « indemnités et primes particulières » concernent toutes les indemnités particulières imputées sur des chapitres autres que de traitements (technicité, rendement, fonctions spéciales, heures supplémentaires, etc...).

La rubrique « indemnité de résidence » comprend le supplément temporaire et la prime de transport.

La répartition entre les divers éléments de la rémunération est la suivante :

	ÉTAT	COLLECTIVITÉS locales
]	. %	%
Traitements, soldes, salaires.	79,1	74,8
Indemnités et primes particulières	2,7 9,2	4,1
ndemnité de résidence		11,2
Supplément familial de traitement	1,0	1,2
Prestations familiales	8,0	8,7
	100	100

Si l'on veut déduire de la rémunération mensuelle payée en avril une estimation du montant total de la rémunération perçue pour l'année 1950, il faut multiplier les sommes indiquées par des coefficients légèrement supérieurs à 12, pour tenir compte des modifications apportées au cours de l'année 1950 au régime de rémunération. On obtient les estimations suivantes:

ÉLÉVENT	ÉTAT	COLLECTIVITÉS LOCALES
	milliards de francs	milliards de francs
Traitements, soldes, salaires	367,3	83,7
Indemnités et primes particulières	12,1 42,2	4,5 12,5
Indemnité de résidence	42,2	1,8
Supplément familial de traitement		9,7
TOTAL	463,0	111,7
Retenue Sécurité Sociale	5,8	2,7
Net	457,2	109,0

Pour connaître le coût total des dépenses de personnel, il faut ajouter à ces nombres la cotisation « patronale » de la Sécurité Sociale (10 milliards pour l'État), les charges sociales (1 milliard 1/2), et diverses autres rubriques de moindre importance; et en outre, pour les collectivités locales, l'impôt de 5 % sur les salaires — ce qui, avec les 463 milliards inscrits dans le tableau, représente pour l'État une dépense totale annuelle de personnel de l'ordre de 480 milliards et, pour les collectivités locales, une dépense de l'ordre de 120 milliards.

#### DISCUSSION

M. CATHERINE demande si à l'avenir le recensement des fonctionnaires sera effectué régulièrement chaque année.

M. Depoid remarque que, en se référant aux chiffres cités par M. Brichler, le nombre des fonctionnaires a augmenté. Si on laisse de côté les variations survenues pendant les périodes de guerre, le nombre des fonctionnaires s'est accru de 16 % entre 1914 et 1924, 16 % de 1924 à 1932, 17 % de 1932 à 1941 et de 11 % de 1941 à 1950.

M. Chevry, remarque qu'en 1950 les salaires des fonctionnaires de l'État s'étant élevés à environ 450 milliards représentant moins du quart du budget général : cette proportion relativement modérée est intéressante à faire connaître à ceux qui croient qu'une réduction massive du nombre des fonctionnaires résoudrait tous les problèmes financiers du Gouvernement.

TABLEAUX.

I. — Résultats d'ensemble

		EFFECTI	F RECENS	É EN 195	60		effectif recensé	
	Agen	ts effectu	ant un s	ervice co	mplet	Agents effec- tuant	en 1947 — Agents	Observations
	Ensemble	Titu-	Non titu- laires	Ou <del>vri</del> ers	Mili- taires	un service incom- plet (En- semble)	effec- tuant un service complet	
	10	SERVICES	рк г' <b>й</b> т.	AT			l	(1) Non compris 1.288 militaires déta-
Métropole et Services a l'étran-	<b>i</b> -						l	chés dans les minis- tères civils et comp-
ger. Personnel civil : Ministères civils	(1) 824.586	608.345	177.258	38.983	_	58.527	849.760	tés ci-après. (2) Y compris 1.288
Défense Nationale (person- nel civil)	137.590	14.825	25.020	97.745	_	636	150.401	militaires détachés dans les Ministères
Ensemble :	962.176	623.170	202.278	136.728	— <sub>(2)</sub>	59.163	1.000.161	civils. (3) L'effectif indi-
Militaires :	243.292				243.292		320.639	
TOTAL (3)	1.205.468	623.170	202.278	136.728	243.292	59.163	1.320.800	Air, Guerre, Marine et Section Commune.
Outre-Mer. Personnel civil (4)	(5) 71.203	10.817	27.009	33.319	58	2.735	Non recensé	quel que soit le lieu de stationnement; non compris les mili- taires de l'Armée de
TOTAL GÉNÉRAL pour les services de l'État	1.276.671	633.987	229.287	170.047	243.350	61.898		la F. O. M. qui ne figurent pas dans ce tableau. •  (4) Personnel rému-
	2º C	OLLECTIVI	TÉS LOCA	LES				néré sur le budget de la Métropole et en
Métropole : Services départementaux (saus la Seine).	40.571	18.547	22.024	_	_	3.109	74.053	service dans les 4 départements d'OM., en Afrique du Nord, dans les pays d'OM.;
Services communaux (sauf	231.665		101.243		-	120.612	235.810 99.363	y compris 58 mili-
Services de la Seine et Paris  Total pour la Métropole	96.243 368.479	$\frac{76.276}{225.245}$			=	$\frac{7.540}{131.261}$	409.226	les ministères civils
	<u> </u>	<u> </u>	l	<u>!</u>	1	1	<u>'</u> I	agents autochtones des formations de
Outre-Mer : Services départementaux (6) Services communaux (6)		451 538	1.138 1.899		=_	708 264	recensé	l'Armée de la F. O. M. non comptés comme fonctionnaires dans le budget.
TOTAL pour Outre-Mer		. 989	3.037			972		(6) Services dépar.
TOTAL GÉNÉRAL pour les collectivités locales		226.234	146.271	_	-	132.233		tementaux et commu- naux des 4 départe- ments d'Outre-Mer.

## II. — Décomposition par nature de budget

		EFFEC	TIF RECE	nsé en 1	.950		EFFECTIF	
	Agen	ts effectus	ant un ser	vice com	plet	Agents effec- tuant	en 1947 — (Agents	
	Ensemble	Titu- laires	Non titu- laires	Ouvriers	Mili- taires	un service incom- plet (en- semble)	effec- tuant un service complet)	OBSERVATIONS
l								
	I. MÉTR	OPOLE ET	SERVICES	A L'ÉTRA	ANGER ET	MILITAIR	es:	
1º Budgets généraux (1) :								
Etat . Personnel civil  Militaires  Services départementaux  Services communaux  Services de la Seine et Paris	638.550 240.677 22.814 161.948 62.602	451.215 — 5.019 98.620 54.166	136.368 — 17.795 63.328 8.436	50.967 — — —	240.677 — — —	16.822  2.563 111.333 4.534	318.320 55.318 174.521	(1) Correspondant (en 1 <sup>re</sup> approxima- tion) aux Services à caractère adminis- tratif.
TOTAL	1.126.591	609.020	225.927	50.967	240.677	135.252	1.263.303	
2° Budgets annexes et propres (2):  Stat.   Militaires   Services départementaux	323.626 2.615 17.757	171.955 — 13.528	65.910 — 4.229	85.761 — —	_ 2.615 —	42.341 — 546	2.319	(2) Correspondant (en 1 <sup>re</sup> approxima- tion) aux Services à caractère industriel ou commercial.
Services communaux	69.717	31.802 22.110	37.915 11.531	_		9.279 3.006		
TOTAL	447.356		119.585	85.761	2.615			
8º Tous budgets réunis :							ļ	
Personnel civil		848.415	345.512 —	136.728	243.292		1.409.387 320.689	
TOTAL,	1.573.947	848.415	345.512	136.728	243.292	190.424	1.730.026	
		I	I. OUTRE	-Mer			•	•
1º Budgets généraux 2º Budgets annexes et propres.	62.179 13.050	10.889 1.417	27.708 2.338	24.025 9.294		2.962 745	Non	
8° Tous budgets réunis	75.229	11.806	30.046	3 3.319	58	3.707	recensé	_

## III. — Service de l'État Effectif des agents par ministère et catégorie de budget

Ire partie : métropole et services à l'étranger'
(Non compris les quatre Départements d'outre-mer, l'Afrique du Nord,
ni les Pays d'outre-mer)

					EFFEC?	rif rec	ensé en	1950					
	(8)			Agen	ts effect	tuant m	service c	omplet				AGENTS effec-	effectif recensé en
Ministères	BUDGET		Titu-	Auxi-	Contractuels		Tempo-	Ouvri	ers	Milit	aires	tuant un	1947 (Agents à
	<b>m</b>	Total	laires	liaires	E. B. S. C.	Autres	raires	Titu- laires	Non titu- laires	à S. M.	à S. S. P.	ser- vice incom- plet	service complet)
faires Étrangères	G P	1.679 462	1.449 59	168 	-	41 363	21 40	=	-	=	=	=	1.895 627
ffaires Allemandes et Autrichien-	G	0.540	1 404	85		0.050	00					·	
nes	G	6.546 637	1.434 216	29	_	3.353 —	1.423 392	2	_ 4	194 —	_	277	14.590
Agriculture	G P	13.606 2.996	10.711 428	1.525	97 4	805 47	212 1.011	8 13	248 386	_	_	298 130	15.135 3. <b>57</b> 1
Anciens combattants et victimes de la Guerre	G P	7.380 3.028	2.349 809	3.640 1.267	215 112	301 451	384 211	32 114	401 64	58	_	166 102	9.264 5.057
Education Nationale		246.706 6.983	209.516 1.889	3.422 895 21.731	109 37	9.346 982	21.686 2.510	96 170	2.831 500	_	=	7.460 1.314	224.099 10.755
Inances	A	96.124 2.593		48		740 —	1.322 —	133 1.922	195 367	_	_	1.093 19	$96.512 \\ 2.396$
Affaires Économiques	G	20.474 7.310	4.125 4.037	1.805 2.480	231	638 501	1.094 28	8.159 —	4.651 33	_	_	427 119	18.990 $12.165$
France d'Outre-Mer	G P	1.523	962 59	297 18		67 232	_ 74	_		129	_	11 9	1.295 300
Industrie et Commerce	G P	3.377	1.708	733	73	727	2	51	20	63	_	214	4.546
Intérieur	G	70.237	61.052			27 904	425	_ 2	1.139	_	_	359	73 76. <b>790</b> (2)
Tustice	G A	16.484 345	12.392 201	127	1	858 4	2.001	=	23 12	=	_	4.071	17.022 350
P. T. T	G G	194.404 3.136	155.465 332	431	3	285 632	— 541	=	137 544	— 651	- 2	39.373 121	203.174 4.084
Radiodiffusion	P A G	193 (3) 4.365 15.945	1.678 486	18 562 3.779	8					_ 1 1	_ _	1 169 283	308 4.369 26.571
Santé et Population	G P	2.290 2.939	1.798 2.253			34 120			_10	=	=	26 144	BP-397 2.562 1.590 (4
Travail et Sécurité Sociale	G P	8.816 484	4.156 122						_51	=	=	141 4	14.321 813
Travaux Publics et Transports	G P	71.513 866		4.671					8.684 205	_	_	1.783 72	38.208 (5 769
Aviation Civile et Commerciale . Marine Marchande	G G P	7.730 1.455 353	1.884 917 68	156	11	1.926 56	1.368 123	256 —	1.541	183 1		35 3 111	7.220 1.054 454
Comptes Spéciaux du Trésor	_	2.526	7	9	_	6	Į.		2.460	1	_	190	13,851 (6
Section Commune .	G G	64.269	2.332							54.004		226	7.412 (7
Section « Air »	Ā	41.455 9.246	489 882	426		1.776	15 1		846 2.260				52.548 7.306
Défense .	P G	1.599 148.802	7.026	6.032			282		375 876			7 120	
Nationale Section Guerre	A P	41.344 38	1.667 19			3.760		29.787 1	2.923 5	1.114	=	=	45.363 1.787 (8
Section « Marine »	G A	46.660 30.640	693 1.703		_	28 112			349 2.416			6 3	
France d'Outre-Mer	G	341	3	165	5	1		42	108			1	

<sup>(</sup>a) G: budget général; A: budget annexe; P: budget propre (Établissements publics et Offices). — (1) Y compris le personnel des « Œuvres françaises à l'étranger » rémunéré sur le budget français. — (2) 4.000 agents départementaux ont été pris en charge par le budget général depuis le recensement de 1947. — (3) Y compris le personnel permanent des émissions. — (4) Certains établissements nationaux de bienfaisance ne figurent pas dans l'effectif de 1947. — (5) 35.000 cantonniers départementaux ont été pris en charge par le budget général depuis le recensement de 1947. — (6) La plus grande partie du personnel rémunéré en 1947 sur les Comptes spéciaux émarge maintenant au budget général. — (7) La Section commune comprend en 1950 des services qui en 1947 dépendaient d'autres Sections (Gendarmerie, Service de Santé, France d'Outre-Mer...). — (8) L'atelier d'Irigny est passé du budget propre au budget annexe. — (9) Effectif du personnel en service dans la métropole seulement.

## III — Services de l'État. Effectif des agents par ministère et catégorie de budget

1re partie : Métropole et services à l'étranger (suite)

					EFFEC	rif rec	ENSÉ EN	1950					
	(g)			Ageı	its effec	tuant u	n service o	complet				Agents effec-	recensé
ministères	BUDGET				Contra	ctuels	a.	Ouvr	lers	Milita	ires	tuant un	en 1947 (Agents à
	- B	Total	Titu- laires	Auxi- liaires	E. B. S. C.	Autres	Tempo- raires	Titu- laires	Non titu- laires	à S.M.	à S. S. P.	ser- vice incom- plet	service complet)
Totaux													
[inistères civils	G A et CST P	582.500 204.233 39.141	440.672 157.607 10.066	54.819 39.066 5.801	2.495 206 233		38.757 38 5.617	3.318 1.929 8.492	16.419 2.995 5.830	1.284 1 1		16.451 39.760 2.316	582. <b>32</b> 0 (1) 224.140 43.704
	TOTAL	825.874	608.345	99.686	2.934	30.226	44.412	13.739	25.244	1.286	2	58.527	850.164 (1)
)éfense Nationale (personnel civil)	G A P	57.336 78.617 1.637	10.543 4.252 30	9.176 1.830 15	627	5.350 5.648 1.211	505 126 —	28.661 58.535 1	2.569 7.599 380	_ 	=	371 258 7	63.445 83.994 2.962
	TOTAL	137.590	14.825	11.021	1.159	12.209	631	97.197		_	_	636	150.401
)éfense Nationale (personnel mi- litaire)	G A	239.391 2.613				=_			=	172,251 2.613	-		317.916 2.319
ı	TOTAL	242.004	_	_		_	_	_	_	175.134			320. <b>28</b> 5
Ensemble personnel civil (minis- tères civils et Défense Nationale).	G A et CST P	638.550 282.849 40.777	451.215 161.859 10.096	63.995 40.896 5.816	833	30.084 8.039 4.312	39.262 164 5.617	31.979 60.464 8.493		-		16.822 40.018 2.322	645.361 308.134 46.666
	TOTAL	962.176	623.170	110.707	4.093	42.435	45.043	100.936	35.792	_	_	59.162	1.000.161 (1)
Total général	G A et	879.227 285.463	451.215 161.859	63.995 40.896	i	30.084 8.039	39.262 164	31.979 60.464		173.805 2.614	66.872	16.822 40.018	963. <b>681</b> 310 <b>.453</b>
(civils et militaires).	CST	40.778	10.096	5.816	233	4.312	5.617	8.493	[	1		2.322	46.666
	TOTAL	1.205.468	623.170	_				>	_	~	_	1 1	1.320.800 (2)
						civils	: 962.176	Ouvr. : 1	36.738	Milit.: 2	45.292		

<sup>(</sup>a) G: budget général; A: budget annexe; P: budget propre (Établissements publics et Offices). — (1) Y compris les 14.987 agents du Ministère du Ravitaillement; y compris également les militaires détachés dans jes ministères civils. — (2) 40.000 agents rémunérés auparavant sur les budgets départementaux ont été pris en charge par le budget général depuis le récensement de 1947, ce qui porte à 1.040.161 l'effectif en 1947 du personnel civil et à 1.360.800 l'effectif total, rendus comparables aux effectifs de 1950.

# III. — Services de l'État. Effectif des agents par ministère et catégorie de budget

2º partie : 4 départements d'outre-mer, Afrique du Nord, Pays d'outre-mer.

					EFFE	TIF REC	ensé en	1950					
	; (a)			Ag	ents eff	ectuant	un servic	complet				Agents effec-	EFFECTIF rencensé
	BUDGET		Titu-	Auxi-	Contr	actuel	Tem-	Ouvriers		Militaires		tuant un	en 1947 (Agents à
	. A	Total	laires	liaires	E. B. S. C.	Autres	po- raires	Titu- laires	Non Titu- laires	à S. M.	à S. S. P.	ser- vice incom- plet	service complet)
	G A +	12.576	7.521	850	61	1.008	872	140	2.067	57	_	1.582	_
Ministères civils	CST	2.454	967	1.082	l .	79	68	23	235		-	79	-
	TOTAL	341 15.371	8,530	1.954	$\frac{1}{62}$	$\frac{170}{1.257}$	954	163	91 2,393	1 58	<u> </u>	1.615	
Défense Nationale	G A TOTAL	45.779 10.053 55.832	1.940 347 2.287		4.136		5.656 99	8.920 4.358	12.898 4.587	(1)	=	1.085 35	_
Total général	G A +	58.355 12.708	9.461 1.314	3.561 1.082	4.197	10.180 10.526 741	5.755 6.528 167	13.279 9.060 4.381	14.965	57	<del>-</del>	1.120 2.617 114	_
(Ministères civils et Défense Nationale).	P	340	42	22	1	170	14	_	91	1	-	4	
	TOTAL	71.203	10.817	4.665		11.437	6.709	13.441	19.878	58	_	2.735	_
		Non titulaires : 27.009 Ouvriers: 33.819											
			Personnels civils: 71.145										

<sup>(</sup>a) G: budget général; A: budget annexe; P: budget propre (Établissements publics et Offices). — (1) Les militaires relevant de la section commune. de l'Air, de la Guerre et de la Marine figurent globalement à la première partie du tableau (Métropole et Services à l'Étranger) quel que soit le lieu de stationnement (Métropole, Étranger, quatre départements d'Outre-Mer, Afrique du Nord, pays d'Outre-Mer). Les militaires relevant de la France d'Outre-Mer ne sont pas compris dans ce tableau.

IV. — Répartition des agents par département de résidence (Personnel civil seulement)

		SE	RVICES D	E L'ÉTAT			SERVIC	ES DÉPA	ARTEME	NTAUX	SEF	VICES C	OMMUNA	υ <b>χ</b> .
	Agent	s effectus	int un sei	rvice com	plet	Agents effec-		ts effect		Agents effec-		effectua vice com		Agente
ÉPARTEMENTS			do	nt		tuant un ser-		do	nt	tuant un ser-		do	nt	effec- tuant un
	Ensem- ble	Titu- laires	Non Titu-	Ouvr Titu-	Non	vice in- com-	En- sem- ble	Titu-	Non	vice in- com-	En- semble	Titu- laires	Non titu-	service incom- plet
			laires	laires	titu- laires	plet		laires	titu- laires	plet			laires	
Ain	5.539	4.312	857	157	213	374	324	99	225		1.062	737	325	1.38
Aisne Allier	8.416 5.781	5.926 4.380	1.633 872	246 327	611 202	778 392	692 594	364 379	328 215	37 28	2.602 2.600	1.450 1.287	1. 152 1. 313	2.130 1.03
Alpes (Basses).	2.253	1.843	398	10	202	291	30	2	213	16	493	309	184	55
Alpes (Hautes)	2.412	1.898	417	66	31	200	37	10	27	ĩ	378	201	177	54
Alpes-Mariti-														
mes	10.937	8.335	1.676	675	251	514	495	75	420	56	5.211	2.710	2.501	79
Ardèche Ardennes	8.654 6.014	2.932 4.728	527 1.032	35 4	160 250	759 417	348 258	7 31	341 227	94 23	573 1.155	436 621	137 534	96 1.64
Ariège		2.089	353	_*	11	300	201	124	77	10	501	276	225	1.15
Aube		3.748	847	182	148	323	191	30	161	8	1.109	543	566	1.51
Aude	4.913	4.195	685	6	27	375	142	36	106	30	1.849	1.398	451	1.26
Aveyron	4.359	3.855	493	11		629	145	46	99	5	803	326	477	81
Bouches - du -	90 701	19.324	6.464	3.607	1.386	900	1	605			11 000	7 077	4 700	87
Rhône Calvados	30.781 8.803	5.755	2.012	3.607 429	607	822 817	1.213 496	145	608 351	55 5	11.839 2.749	7.077 1.092	4.762 1.657	1.70
Cantal	3.291	2.718	536	15	22	318	29	2	27		594	400	194	
Charente	7.115	3.935	970	2.062	148	356	153	9	144		1.596		793	
Charente - Ma-		1 1										1		
ritime	7.967	5.934	1.449	304	280	842	480	72	408		2.369	1.425	944	2.18
Cher	8.141	4.329 3.576	1.065 593	2.451	296 26	466	446	181	265		1.543		504	69
Corrèze Corse	4.291 4.990		797	. 96 212	134	636 484	278 153		150 138		926 876		273 390	58 51
Corse Cote-d'Or	11.161		2.419	1.327	214	562		600	317		1.676		646	2.67
Cites-du-Nord.	6.472		1.045	39	63	771	319	102	217	111	2.325		1.295	70
Creuse	3.073		467	23	16	651	115		89		758		261	57
Dordogne	7.134		953	534	591	849	511		143				896	
Doubs	6.762 5.367		1.073 737	378 708	106 45	439 490	750		525				756 797	
Drome Eure	5.469		1.300	250	218	458					1.596 1.435		826	
Eure-et-Loir	4.904		821	370	89	396	297						653	
Finistère	18.427	7.475	1.843	8.341	768	912	532	303				1.814	1.574	66
Gard	6 814	5.519	1.130	130	35	653	196	91	105	140	2.817	1.854	963	1.11
Garonne	1	10.440	0.000	0.001	401			0.0				0.150	010	
(Haute) Gers	18.558 2.978		3.663 418	3.961 17	491 21	777 619							813 217	
Gironde	23.818		4.285	2.705	1.125	1.404							1.886	
Hérault	10.978		1.878	338	312	535							1.659	
Ille-et-Vilaine			2.891	1.466	320								788	
Indre	4.822		683	809	274									
Indre-et-Loire	6.836		1.205	629	475								346	
Isère Tura			1.569 687	840 41	459									
Jura Landes	3.567		597	35	15									
Loir-et-Cher	4.431		798											7
Loire	15.369	6.942	1.784	6.355	288	646	386	69	31	7 51	3.570	2.242	1.328	1.5
Loire (Haute)	. 3.432				29	593	124	15						
Loire - Infé	1 10 050	0.00=	0.410	1 000	505	mon			,	۔ء ا		0 =0 -	1 000	
rieure Loiret	. 12.872 7.852													
Loiret	2.904													
Lot-et-Garonn														
Lozère	. 2.126	1.855	262	9	<b>—</b>	362	196				165	5 70	98	5 8
Maine-et-Loire	6.806	4.850	1.307					268	20	3 29	2.471	1.353	1.118	
Manche														
Marne	8.428													
Marne (Haute) Mayenne	3.826													
Meurthe - et	] """			]	***	***	T ***	""	**	`l "	`l *`"	''	"	1 "
Moselle	. 13.444													
Meuse	. 4.379	3.156	779									1 515	356	
Morbihan	. 10.67													
Moselle	. 14.799													
Nièvre	4.890													
Nord Oise	. 85.270 7.14													
Orne											1.32			
					,				1 -			-1 -0.		

## IV. — Répartition des agents par département de résidence (fin) (Personnel civil seulement)

		8EI	RVICES D	E L'ÉTAT			SERVIC	ES DÉP	ARTEME	NTAUX	SEI	RVICES C	OMMUNA	UX.
	Agenta	effectua	nt un se	rvice com	plet	Agents		s effec		Agenia effec-		ts effect rvice co		Agen
<b>ÉPARTEME</b> NTS			don	t		effec- tuant un		do	nt	tuant un ser-		do	nt	effec- tuant
	En- semble	Titu-	Non Titu-	Ouvr	iers Non	ser- vice incom-	En- semble	Titu-	Non titu-	vice in- com-	En- semble	Titu-	Non Titu-	un service incom
		laires	laires	Titu- laires	titu- laires	plet		laires	laires	plet		laires	laires	plet
Pas-de-Calais	16.368	12.658	2.829	204	677	1. 339			440					
Puy-de-Dôme . Pyrénées (Bas-	12.375	7. 855	2.015	1,691	814	831	818 166	369 25	449 141	80 14	4.611 2.203	1.956 1.411	2.655 792	3. 6 2. 0
ses) Pyrénées (Hau-	7.427	6. 155	1.072	164	36	639	695	510	185	44	1.636	966	670	1.1
tes) Pyrénées	7.154	3. 354	935	2.628	237	385	404	253	151	-	922	312	610	1.4
Orientales . Rhin (Bas)	4.780 17.600	3.871 11.536	699 3. 758	52 1.085	158 1. 221	568 589	246 1.036	40 392	206 644	39 99	1.593 5.481	1.270 3.204	323 2, 277	2. 3
Rhin (Haut) Rhône	10.638 26.397	7. 377 16. 466	2.575	215	471	524	735	355	380	92	5.165	2.154	3.011	1.2
laône (Haute).	3.869	3.099	5. 778 662	2.819 15	1.334 93	1.136 366	1.222 113	779 24	443 89	56 2	9. 422 625	5. 370 352	4.052 273	1.8 1.3
saône-et-Loire.	7. 707	6. 234	1.202	169	102	1.048	507	217	290	30	2,073	1. 196	877	1.9
Sarthe Savoie	7. 542 5. 273	4.735 4.151	1.242	1.265	300	502	269	11	258	3	2, 296	1.505	791	7
Savoie (Haute)	5. 257	4.241	943 913	77 38	102 65	577 591	237 116	135 11	102 105	12 9	836 1.195	500 801	336 394	1.1 9
EINE Ad. Centr.	26. 327	15.282	10.398	299	348	427	(1)	76. 276	10 087		(4) 15.677	7. 219	8, 458	2. 5
Serv. Ext.	165. 175	94. 457	48. 736	15.480	6. 502	4. 565	80. 248	70.270	18.807	7.540	13.077	7.219	0. 100	٠. د
leine-Infér leine-et-Marne	18.638 7.300	13.584 5.386	3.748 1.476	626 222	680 216	840 198	1.234 454	537 55	697 399	55	8. 208 2. 664	4. 286 1. 527	3.922 1.137	3. 0 1. 3
Seine-et-Oise .	27.314	15.447	5.941	3. 555	2.371	485	1.158	639	519	37 141	10.030	5. 806	4.224	2.7
Sèvres (Deux-)	4.123	3. 398	636	85	4	720	107	3	104	13	2.269	1.142	1.127	8
Somme Farn	7.849 4.432	5. 803 3. 780	1. 584 582	142 29	320 41	1.188	550 129		457	49	2.639	1.459	1.180	2.4 1.2
<b>Farn</b> - et - (ia -	i					451	1	41	88	13	1.189	636	553	l
ronne Var	3. 248 18. 399	2.519 5.846	449 1.688	226 9. 710	54 1.155	377	88 620	24 324	64 296	9	1.109	571	538	7 9
Vaucluse	4. 511	3. 280	775	377	79	305 441	1.092			55 58		1.647 959	1.275 881	7
Vendée	4.005	3.268	663	26	48	465	429	297	132	43	1. 201	703	498	8
Vienne Vienne (Haute)	8. 686 8. 742	4.711 5.517	1.563	2.169	243	762	219		196	21	1.633	1.106	527	9
Vosges	6. 522	4.790	1. 650 1. 354	1.215 16	· 360	703 377	707 399	519 54	188 345	50 62	1.748 1.878	820 843	928 1.035	1.4
Yonne	5. 245	4.188	772	240	45	629	512		199	12		842	467	1.5
Territoire de Belfort	1.683	1.289	298	128	18	118	202	64	138	14	408	198	210	2
Étranger	9.841	3. 520	6. 264	2	55	299	-	–	_	_	_	-	_	-
Indéterminé .	3.584	_	3. 584	-	_	_	<b> </b>	-	-	_	_	_	_	-
TOTAL (Mé- tropole et							ł			l				
services à l'étranger).	962, 176	623. 170	202 278	100 956	35 792	50 189	(2) 40 571	18 547	22. 024	2 100	991 885	190 499	101.243	120.6
		0201210		-00.000	00,702	00.102	(3)	l	41.991	1	l	100. 122	101.210	
Outre Mer :	===	===	===	==				==	===		=	<u> </u>		_
Outre-Mer : 4 départements	,			1		1		1						
Français	9.214	6. 136	1.972	77	1.029	942	1.589	451	1.138	708	2.437	538	1.899	) :
Afrique du Nord	26. 183	2, 965	4.892	19 974	1	I	1	1		1	1	ł	j	
Pays d'outre Mer				'	13. 397	l	1	ľ		1	1			
TOTAL (Outre	1	1.716	20.145	490	10. 397	928	Ί	1		1	}			
Mer)	71.145	10.817	27.009	l	19, 878	2.73	.1	1	1		ı	ı	1	ı

Services du département de la Seine et Paris (Préfecture de la Seine, Préfecture de Police, Assistance publique, H. B M., Crédit Municipal.
 Non compris les services du département de la Seine.
 Y compris les services du département de la Seine.
 Communes suburbaines de la Seine.

## V. — Effectif moyen des agents pour 10.000 habitants par département de résidence

(Personnel civil seulement. Agents effectuant un service complet)

DÉPARTEMENTS	SERVICES de l'État	services dépar- temen- taux	SER- VICES COMMU- NAUX	<b>DÉPARTEMENTS</b>	SERVICES de l'État	dépar- temen- taux	ser- vices com- munau
<u> </u>	. 180	11	35	Maine-et-Loire	137	10	50
lisne		15	58	Manche		9	49
llier	. 155	16	70	Marne	218	17	78
lpes (Basses)		4	59	Marne (Haute)	210	13	47
lpes (Hautes)	. 284	4	45	Mayenne	129	16	51
lpes-Maritimes		11	116	Meurthe-et-Moselle		8	68
rdèche		14	23	Meuse		11	46
rdennes		11	47	Morbihan	211	8	33
riège		14	34	Moselle	238	11	49
ube		8	47	Nièvre	156	14	44
ude		5	69	Nord	184	5	64
veyron		5	26	Oise	180	36	70
Belfort		I - I		Orne	168	15	49
louches-du-Rhône		13	122	Pas-de-Calais	140	7	39
alvados		12	62	Puy-de-Dôme	258	4	46
antal		2	32	Pyrénées (Basses)		12	29
Charente		5	51	Pyrénées (Hautes)	354	20	46
harente-Maritime		11	57	Pyrénées Orientales	208	11	70
her	. 285	16	54	Rhin (Bas)	262	15	81
Corrèze		11	36	Rhin (Haut)	225	16	109
orse		6	33	Rhône		13	103
Ote-d'Or		27	50	Saône (Haute)	220	6	31
Sôtes-du-Nord		6	44	Saône-et-Loire	152	10	41
reuse		6	40	Sarthe	183	6	56
Oordogne		13	48	Savoie	224	10	35
Ooubs		25	42	Savoie (Haute)	194	4	44
Orôme		9	60	Saine	4 346 (1)	201 (3)	76 (4
ure		12	46	Seine	402 (2)	1	Ī
lure-et-Loir		12	61	Seine-Inférieure	220	15	97
'inistère		7	71	Seine-et-Marne	179	11	66
ard		5	74	Seine-et-Oise	193	8	71
faronne (Haute)		10	78	Sèvres (Deux-)	132	3	73
<del>le</del> rs		10	23	Somme	178	13	60
Hironde		20	74	Tarn	149	4	40
Iérault		7	103	Tarn-et-Garonne		5	66
lle-et-Vilaine		14	76	Var	496	17	79
ndre		6	49	Vaucluse	. 181	44	74
ndre-et-Loire	. 195	28	44	Vendée	101	11	31
sère	. 185	10	64	Vienne	277	7	52
ura		18	38	Vienne (Haute)		21	52
andes	. 144	17	28	Vosges	191	12	55
oir-et-Cher		9	51	Yonne	198	19	49
oire	. 243	6	57	Belfort (Territoire de)	123	23	47
.oire (Haute)	. 151	5	22		000 (5)	11 (5)	
oire-Inférieure		6	79	The same manned and	228 (5)	11 (7)	61 (9
∡oiret	. 226	17	61	FRANCE ENTIÈRE	235 (6)	34 (8)	
.ot		5	33		1		
ot-et-Garonne		11	54			9	1
ozère	. 236	22	18			326	

Services extérieurs seulement.
 Avec les administrations centrales.
 Services du département de la Seine et de la Ville de Paris.
 Communes suburbaines de la Seine seulement. L'ensemble (Services de la Seine + communes suburbaines) donne pour la Seine : 234, ou 172 si l'on exclut la Préfecture de Police (dans les autres départements, la Police est comptée dans les Services de l'État).
 Services extérieurs seulement (non compris dans les administrations centrales).
 Y compris les administrations centrales.
 Non compris les services de la Seine.
 Y compris les services de la Seine.
 Non compris la Ville de Paris.

VI. — Effectif moyen des agents communaux selon la taille des communes.

			EFFECT	TF MOYE		AGENTS			N DES A	
CATÉGORIE		POPULA-	Bud comm	gets unaux	Bud		Bud		Bud pro	
02130023	de	TION	====							
de communes	com-	en 1946 (milliers)	Age effectu		Age effectu	ents ant un	Age effectu		Agents effectuant un	
	munes	(mimers)	Service complet	Service incom- plet	Service complet	Service incom- plet	Service complet	Service incom- plet	Service complet	Service incom- plet
Villes de 20.000 habi- tants et plus sauf Paris	184	9.984	419	76	246	18	77	14	45	2,4
Villes de 10.000 à 20.000 habitants	222	3.043	82	19	47	4,8	59	14	35	8,1
Villes de 5.000 à 10.000 habitants	482	3.246	28	9	14	2,1	42	18	21	8,2
Communes de 2.000 à 5.000 habitants dont la population agglomérée dépasse 2.000				-						
habitants	818	2.554	13	5	5	1,7	41	16	17	5,6
Moyenne communes urbaines:	1.076	18.827	,	•	,		63	14	36	8,1
Communes de 2.000 à 5.000 habitants dont la population agglomérée ne dépasse pas 2.000 habitants.	994	2.740	7.6	8,4	1,1	0,7	28	12	3,8	2,7
Communes de 1.500 à 2.000 habitants		1.804	4.8	2,2	0,7	0,6	28	13	4,2	8,7
Communes de 1.000 à 1.500 habitants	2.750	1.311	8,2	2,8	0,2	0,8	26	19	1,9	2,6
Communes de moins de 1.090 habitants	81.471	11.096	0.7	2,3	0	0	19	65	0,5	1,1
Movenne communes ru-	32.276	18.951		,	,	,	22	45	1,6	1,8
Movenne générale	37.982 (1)	87.778 (1)		,		,	48	80	18	2,4

<sup>(1)</sup> Non compris la ville de Paris (mais y compris les communes suburbaines de la Seine).

## VII. - Hiérarchie

## A. Fonctionnaires titulaires et militaires à solde mensuelle

## Répartition suivant l'indice

(Tous budgets réunis. Métropole et Services à l'étranger)

			8	ERVICES.	DE L'ÉTAT			COLLECTIVIT	TÉS LOCAI	ES
INDICE	TRAITEMENT de base	Fonctio	nnaires	civils	Militaires i	solde me	nsuelle(2)			%
hiérar chique	au 25-12-50 (milliers de fr.).	Nombre	%	% cumulé	Nombre	%	% cumulé	Nombre (3)	%	cumulé
100 à 109	115 à 127	512	0,1	0,1	66	0,0	0,0	2.358	1,2	1,2
110 à 129 130 à 145	128 à 156 158 à 180	6.266 35.703	1,0 5,7	1,1 6,8	8.186 10.021	4,7 5,7	4,7 10,4	10.873 20.986	5,6 10,8	6,8 17,6
146 à 160 161 à 184	182 à 202 204 à 238	57.415 76.378	$9,2 \\ 12,2$	$\frac{16,0}{28,2}$	9.898 21.379	5,6 $12,1$	16,0 28,1	15.456 23.279	8,0 12,0	25,6 87,6
185 à 209 210 à 224	239 à 275 277 à 300	59.197 38.873	9,5 6,3	37,7 44,0	23.763 18.608	13,5 10,6	41,6 52,2	36.984 13.525	19,1 7,0	56,7 68,7
225 à 240 241 à 255	301 à 326 327 à 350	40.544 24.710	6,5 4,0	50,5 54,5	14.539 12.063	8,2 6,8	60,4 67,2	15.362 7.205	7,9	71,6 75,8
256 à 270 271 à 295	352 a 375 377 à 416	36.127 43.536	5,8 7,0	60,3 67,3	12.415 11.246	7,0 6,4	74,2 80,6	16.620 7.502	8,6	88,9 87,8
296 à 320 321 à 360	418 à 457 459 à 523	59.650 69.537	9,6 11,1	76,9 88,0	10.913 8,544	6,2 4,9	86,8 91,7	9.968 5.368	5,1 2,8	92,9 95,7
361 à 410 411 à 460	525 à 606 608 à 689	31.119	5,0 3,2	93,0	5.352 3.249	3,0 1,8	94,7 96,5	3.417 2.100	1,8	97,1 98.0
461 à 510	690 à 784	11.560	1,8	96,2 98,0	4.196	2,4	98,9	1.545	0,8	99,
511 à 575 576 à 630	786 à 908 910 à 1.013	5.245 4.303	0,9 0,7	98,9 99,6	337 1.115	0,2 0,6	99,1 99,7	585 354	0,8 0,2	99,
631 à 750 (1) 751 à 800	1.244 à 1.338	2.049	0,3 0,1	99,9	402 113	0,2 0,1	99,9	152 —	0,1	100,
Hors échelle	1.435 à 1.550 TOTAL	623.170	100,0		176.420	100,0		193.639 (3)	100,0	_

Indice limité à 700 pour les collectivités locales.
 Non compris les militaires à solde spéciale progressive.
 Titulaires dont les emplois avaient fait l'objet du classement indiciaire à la date du recensement, soit 193.639 sur 225.245.

## B. Agents non titulaires ayant une rémunération annuelle ou mensuelle

## Répartition suivant l'indice

(Tous budgets réunis. Métropole et Services à l'étranger)

r <b>émun</b> ébation	RÉMUNÉRATION de base	INDICE correspon-	SERVICE	S DE L'ÉTAT (	2)	COLLECT	rivités lo	CALES
de base au 1-4-50 (milliers de fr.)	au 25-12-50 (valeur moyenne) (1)	dant(1) (approxima- tivement)	Nombre (2)	%	cumulé	Nombre	%	cumulé
Moins de 120 120 à 139 140 à 154 155 à 169 170 à 194 195 à 219 220 à 234 235 à 249 250 à 274 275 à 299 300 à 334 335 à 369 370 à 439 440 à 509 510 à 569 570 à 639 640 à 719 720 et plus	Moins de 121 121 à 148 149 à 166 167 à 184 185 à 216 217 à 248 249 à 268 269 à 287 288 à 318 319 à 349 350 à 390 391 à 432 433 à 514 515 à 597 598 à 654 655 à 726 727 à 821 822 et plus	Moins de 105 105 à 123 124 à 135 136 à 147 148 à 169 170 à 191 192 à 204 205 à 216 217 à 235 236 à 254 255 à 279 280 à 304 305 à 354 355 à 404 405 à 439 440 à 479 530 et plus	4.445 47.595 51.370 16.232 16.897 18.040 5.068 5.965 9.598 5.373 5.182 3.408 3.688 1.716 1.248 1.072 463 858	2,2 24,1 26,0 8,2 8,6 9,1 2,5 3,0 4,9 2,7 2,6 1,7 1,9 0,8 0,5 0,5 0,2 0,4	2, 2 26, 3 52, 3 60, 5 69, 1 78, 2 80, 7 83, 7 88, 3 93, 9 95, 6 97, 5 98, 3 99, 4 99, 6	28.607 38.163 17.136 10.725 8.000 3.373 1.359 788 961 463 495 550 288 123 93 33 45 25 111.227	25,7 34,3 15,4 9,6 7,2 3,0 1,2 0,7 0,9 0,4 0,5 0,3 0,1 0,1	25,7 60,0 75,4 85,0 92,2 95,2 98,4 97,1 98,0 98,4 98,9 99,4 99,7 99,3

<sup>(1)</sup> La rémunération de base des agents non titulaires a été modifiée entre le 1° avril 1950 (date du recensement) et le 25 décembre 1950 (date d'achèvement du reclassement) et ce, de façon différente dans chaque service. Les taux indiqués pour cette dernière date, comme les indices correspondants, ne sont que des valeurs moyennes approximatives, qu'il est cependant intéressant de connaître pour faire des comparaisons de parités.

(2) Non compris 4.065 auxiliaires spéciaux des P. T. T. dont la répartition n'est pas donnée par le recensement. Y compris les auxiliaires et employés de bureau sous contrat.

## C. — Ouvriers à salaire horaire

## Répartition suivant le salaire horaire

(Tous budgets réunis. Métropole et Service à l'étranger)

_	SER	VICES DE L'ÉTA	Т	COLLI	COLLECTIVITÉS LOCALES					
de base au 1-4-50	Nombre	. 6/	°,′ cumulé	Nombre	0/,	cumulé (1)				
Moins de 38	3.973	2,9	2,9	1.469	4,6	4,6				
38 à 40,95	3.884	2,8	5,7	842	2,6	7,2				
41 à 43,95	13.420	9,8	15,5	666	2,1	9,8				
44 à 47,95	16.518	12,1	27,6	1.741	5,4	14,7				
48 à 52,95	14.557	10,7	38,3	3.872	12,1	26,8				
58 à 57,95	22.592	16,6	54,9	5.172	16,2	48,0				
58 à 63,95	19.814	14,5	69,4	6.243	19,5	62,5				
64 à 71,95	13.665	10,0	79,4	4.686	14,7	77,2				
72 à 79,95	8.113	5,9	85,3	3.146	9,8	87,0				
80 à 89,95	11.225	8,2	93,5	2.715	8,5	95,5				
90 à 99,95	2.759	2,0	95,5	711	2,2	97,7				
100 et plus	6.208	4,5	100,0	744	2,3	100,0				
TOTAL	136.728	100,0		32.007	100,0	-				

<sup>(1)</sup> Les salaires des agents des collectivités locales paraissent plus élevés que ceux des ouvriers de l'État, cela provient de la présence dans le personnel des collectivités locales de personnel hospitalier à salaire horaire (notamment à l'Assistance publique de Paris), mieux rémunéré que les ouvriers proprement dits.

## VIII. — Montant des rémunérations payées en avril 1950 Tous agents (civils et militaires-agents effectuant un service complet et agents effectuant un service incomplet) (Millions de francs)

## Services de l'État

	MÉTRO	OFOLE ET SERV	ICES A L'ÉTE	ANGER	OUTRE-MER
ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	Budget général	Budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor	Budgets propres des établisse- ments publics	Ensemble	Tous budgets réunis
Traitements, soldes, salaires (1) Indemnités et primes particulières Indemnité de résidence Supplément familial de traitement. Prestations familiales et allocation de logement.	22.933	5.923	864	29.720	1.847
	758	200	47	1.000	70
	2.514	810	117	3.441	83
	306	65	6	377	17
	2.275	685	55	3.015	198
TOTAL	28.781	7.683	1.089	37.553	2.215
	341	106	29	476	8
Net	28.440	7.577	1.060	37.077	2.212
(1) dont { Ministères Civils	16.451	3.377	815	21.643	1.324
	6.482	1.546	49	8.077	523

#### Collectivités locales

	serv départer		serv comm	-	SEINE E	T PARIS	ENSEMBLE
ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	Budgets des départe- ments	Budgets propres	Budgets des commu- nes	Budgets propres	Budgets du départe- ment et de la Ville	Budgets propres	des collecti- vités locales
Traitements, soldes, salaires. Indemnités et primes particulières. Indemnité de résidence. Supplément familial de traitement. Problèment familiales et allocation de logement.	41 4	311 15 38 5 35	2.890 89 359 50 406	1.007 35 165 13 95		176 226 116 35 215	6.771 374 1.019 107 790
TOTAL	480 19 461	404 12 392	3.794 109 3.685	1.315 45 1.270	<u> </u>	068 35 033	9.061 220 8.841